

Le rite et le cimetière au cœur de la mutation sociale et religieuse en Côte d'Ivoire

Isabelle Ouattara Tintio

doctorante en sociologie (Université Alassane Ouattara de Bouaké, Côte d'Ivoire)

Les cimetières, en tant que lieux sacrés et gardiens de la mémoire des ancêtres, sont des espaces fondamentaux de maintien des rites liés à la mort. Mais depuis quelques années, en Côte d'Ivoire (Hiré et Angovia), ces espaces sont confrontés à de nouvelles logiques économiques, qui modifient les règles établies et perturbent la sacralité des lieux. L'étude met en lumière une tension entre le respect des traditions et les exigences économiques liées à la modernité.

Cemeteries, as sacred places and guardians of the memory of ancestors, are fundamental spaces for maintaining death-related rites. But in recent years, in Côte d'Ivoire (Hiré and Angovia), these spaces have been confronted with new economic logics, which modify the established rules and disrupt the sacredness of the places. The study highlights the tension between respect for tradition and the economic demands of modernity.

تعتبر المقابر، كأماكن مقدسة وحارسة لذكرى الأجداد، مساحات أساسية للحفاظ على الطقوس المرتبطة بالموت. لكن في السنوات الأخيرة، في ساحل العاج (هيري وأنغوفيا)، واجهت هذه الأماكن منطقتا اقتصاديًا جديدًا يغير القواعد الراسخة ويعطل قدسية الأماكن. تسلط الدراسة الضوء على التوتر بين احترام التقاليد والمطالب الاقتصادية المرتبطة بالحدثة.

Introduction

Les sociétés africaines sont des sociétés ancrées dans des traditions, croyances et habitudes maintenues par un modèle de socialisation qui consiste à transmettre ce que l'on possède aux générations à venir. Dans ce concept de socialisation, cette transmission semble immuable : en témoignent les propos du chef de terre d'Angovia (Côte d'Ivoire) qui considère que depuis que le monde est monde, c'est ce que nous faisons¹. Cette déclaration laisse entendre que, malgré le dynamisme des sociétés, ces croyances, traditions et coutumes, transmises de façon continue, n'auraient connu aucune modification. Parmi ces intemporels figure la question de la mort qui, au-delà de la finalité qu'elle représente, génère des manifestations multiformes en Afrique. De fait,

les communautés ont trouvé un réconfort en créant une relation de familiarité autour de la mort, présentée comme le passage d'un monde visible à un monde invisible mais non moins existant ; une transition parmi d'autres, le rythme du temps social, génésique et cosmique étant rituellement maîtrisé.

En Côte d'Ivoire, terrain de mon étude sur « les rites et processus de délocalisation et relocalisation des cimetières d'Angovia et Hiré »², la mise en place de rites et de gestes nouveaux autour de la mort traduit une façon nouvelle de célébrer les ancêtres disparus et leur mémoire. En effet, les communautés ivoiriennes de Hiré, dans la région du Loh Djiboua, et d'Angovia, dans la région de la Marahoué, toutes deux réputées pour leurs gisements d'or, font aujourd'hui face à un bouleversement des croyances au fondement de leur société.

© District autonome d'Abidjan/FB



Le cimetière, lieu de sacralité et de tranquillité

Le cimetière est un lieu de mémoire et de culte qui concilie les deux mondes, à savoir celui des vivants et celui des morts. En tant qu'espace où est conservée la mémoire d'une communauté, le cimetière répond à un désir des vivants, il matérialise à la fois l'espérance d'une vie après le trépas, et la protection que les vivants reçoivent de leurs ancêtres, craints et respectés, qui sont enterrés dans le cimetière. Cette conception établit une relation étroite entre l'homme et son environnement naturel, entre le monde matériel visible et le monde spirituel invisible. Le caractère sacré de ce *continuum* Homme-Nature s'exprime à travers les totémismes, les rites agraires, les pratiques liturgiques qui prennent souvent place dans l'espace écologique, notamment les forêts ou bois sacrés.

Le lien étroit entre les vivants et les morts, soit le cimetière, se maintient et se consolide à travers rites et récits. Ces deux éléments

1. Entretien avec un notable d'Angovia, août 2021.
2. En avril 2024, j'ai participé à l'école doctorale itinérante (EDI) de Dakar, organisée par l'Institut de recherche sur le Maghreb contemporain (IRMC) de Tunis. Les échanges entre doctorants ainsi que les ateliers de rédaction m'ont permis, avec l'aide des encadrants, de mieux orienter ma recherche, et de prendre en compte des axes que je n'avais pas pensé à explorer. Je les en remercie.



Un écriteau signale la fermeture du cimetière de Williamsville (district d'Abidjan) en juin 2024. © Autre Presse/DR/abidjan.net

Masques wé ivoiriens utilisés pour les rites funéraires. © Nabil Zorkot/Reseau Ivoire



complémentaires rassurent l'humain face au danger que représente la mort : par le récit, le mythe fournit une explication et une compréhension de la composition de l'homme et de l'origine de la mort, tandis que les rites servent à matérialiser ce récit par des sacrifices qui s'inscrivent dans une tradition héritée des ancêtres.

La sacralité du cimetière tient également à la double autorité conférée aux défunts sur le village, d'abord parce qu'ils sont à la jonction entre les deux mondes, et parce qu'ils sont perçus comme les garants de la paix, de l'harmonie et de la prospérité du village et de ses habitants. Ainsi, chaque année, des familles offrent des sacrifices à leurs morts pour les remercier de la protection reçue. Dans le souci de préserver la tranquillité de ceux-ci, les vivants régulent l'accès au cimetière, autorisé pour des occasions particulières, réservé aux visiteurs appartenant à la communauté et ayant un ancêtre enterré dans le cimetière concerné³.

Des logiques économiques qui menacent le devenir des cimetières

Suite à la découverte de gisements d'or sous les cimetières de Hiré et d'Angovia, la tranquillité et la sacralité de ces lieux ont été mises en péril. La délocalisation des cimetières, fait inédit dans ces localités, a entraîné une modification des

règles, croyances et usages autrefois scrupuleusement observés et respectés. Cette désacralisation s'explique notamment par le non-respect des interdits et règles qui les entourent, et par le fait que ces lieux semblent aujourd'hui négligés et désertés par les plus jeunes.

Lorsqu'un proche décède, la famille peut opter pour un investissement funéraire important (prix du cercueil, forme de la sépulture, frais de morgue, transfert du corps dans son village natal, *a fortiori* lorsque l'attachement au village de provenance est fort). Les membres de la famille ou les proches qui ont une situation financière ou un emploi stables (par exemple les fonctionnaires) couvrent la totalité des dépenses des obsèques, généralement très coûteuses. Mais un certain bénéficiaire peut se dégager de ces dépenses, grâce aux intérêts des dons. Pour démontrer l'amour qu'ils portent aux défunts, les proches organisent aussi des cérémonies grandioses pouvant durer deux jours à une semaine, et lors desquelles des centaines de personnes reçoivent boissons et nourriture à volonté.

Ma réflexion à ce sujet a été initialement motivée par un échange avec un vieil homme de Hiré, notamment cette expression : « ma fille, un plus un égale zéro. » Par cette formule laconique, il souhaitait souligner que l'investissement important qu'avait réalisé son frère pour les

obsèques de leur sœur cadette n'avait pas été rentable ; que ces dépenses étaient superflues. Cette anecdote m'a encouragée à questionner la sacralité autour de la mort à l'aune des nouveaux enjeux économiques qu'elle sous-tend de nos jours. En effet, au fil de mes entretiens, j'ai compris que les familles semblent aujourd'hui marquées par une tension constante, tiraillées entre le respect de la tradition et les injonctions de la modernité, notamment axée sur la recherche du bien-être économique. La sacralité et la préservation des croyances traditionnelles semblent remises en cause face à des impératifs d'ordre économique (frais de scolarité, coût grimpaçant de la vie à tous les niveaux, abandon progressif de l'agriculture générant de nouveaux besoins de consommation). Les indemnités proposées par les structures minières aux familles des défunts ont également eu de lourdes conséquences sur le rapport de ces familles à la sacralité du cimetière.

En 2021, Angovia fut le théâtre de conflits qui ont abouti à la démolition des domiciles de responsables communautaires jugés corrompus, accusés d'avoir réparti inégalement les indemnités et d'être responsables du chômage de plusieurs jeunes du village à qui avaient été promis des postes au sein de la société minière avant son installation dans la localité. Des négociations ont permis d'apaiser la situation, comme lors du processus d'acquisition des parcelles exploitables par le biais de certains employés de la société minière sur la base d'alliances inter-ethnique. Les efforts conjugués de ces acteurs ont favorisé l'adhésion de la population au projet de délocalisation des cimetières.

Conclusion

Loin de symboliser une fin, la mort marque le commencement d'une vie débarrassée des tourments que nous connaissons ici-bas. Comme la naissance, elle est un événement intime, à la fois incommunicable et unique. Pourtant, aussi intime soit-elle, cette expérience unique et toujours individuelle est aussi l'objet d'une approche collective : c'est l'ensemble de la communauté des vivants qui est concernée par la mort, par ses morts.

Mais de nouvelles logiques économiques semblent investir l'espace sacré dédié à la mort, à savoir le cimetière, et influent sur les rites et coutumes qui l'entourent.

Références

BABO Alfred, 2010, *Les jeunes, la terre et les changements sociaux en pays baoulé (Côte d'Ivoire)*, Dakar-Paris, AfriMap-Karthala-Crepos.

DESURVIRE Daniel, 2006, *Les chaos culturels des civilisations*, Paris, L'Harmattan.

KOUASSI Nicolas, 2008, *Exploitation artisanale de l'or dans le processus de mutation socioéconomique à Hiré (sud Bandama Côte d'Ivoire)*, DEA de sociologie, Université Alassane Ouattara de Bouaké.

RÉMY SORO Tiona, 2012, *Le sacré et le profane chez les Sénoufo*, Abidjan, Éditions Balafons.

SORO Marcelline, N'GORAN Koffi Parfait, 2021, « Boom minier en Côte d'Ivoire/entre croissance économique et désillusions sociales dans les zones d'exploitations minières », *Cames*, n° 16, 261-280.

3. Il convient de noter que tous les défunts ne deviennent pas des ancêtres. Ce statut doit répondre à plusieurs critères. Les étrangers et les victimes de malemort ne peuvent accéder à ce statut. De plus, est appelée et considérée comme ancêtre toute personne qui, durant son existence, a constitué un modèle, une référence, qui a occupé une fonction prestigieuse (chef du village, de clan, de famille, aîné d'une lignée ou d'une famille, fondateur de la localité ou la première personne à s'y être installée), et dont la mort est survenue à l'âge adulte.